

# Commission extra- municipale du Temps Long (CEM TL)

---

CR 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION - 26 JUIN 2023

# Question traitées

---

La 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission extra-municipale du Temps Long (CEM TL) avait pour objectif principal, après lecture de la délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2022 qui en rappelle l'objet, d'installer la Commission, c'est-à-dire de fixer les principes, les règles et les modalités de fonctionnement.

3 points étaient à l'ordre du jour :

1. Composition
2. Charte de fonctionnement
3. Pilotage / Articulation avec l'action municipale

# 1. Composition

Sous présidence du Maire ou de son représentant, la Commission est constituée de 3 collèges de 7 membres ; des suppléants ont été désignés pour le Pacte et l'association des « amis du jardin » :

- Collège des citoyennes / citoyens
- Collège des « Artisans – Commerçants – Associations »
- Collèges des membres désignés par la Mairie

Voir liste ci-contre

Présidence (le Maire ou son représentant) : André Rousset		
Collège des citoyens / citoyennes	Collège des « Artisans – Commerçants – Associations »	Collèges des membres désignés par la Mairie
G. Ducos	P. Coutaz	T. Dernis
C. Eboli	S. Félix	E. Fontanarava
R. Foulet	B. Gless / P. Zani	G. Larrivé
D. Gouvert-Banks	E. Gauthier	P. Moulin
C. Norman	J. Cornillon	C. Philippon
D. Smith	D. Jowa / M. Guezennec	D. Sebbah
M. Vitteau	F. Harrois	D. Bouat

## 2. Charte de fonctionnement

---

La charte de fonctionnement fera l'objet d'un travail itératif par échanges de mails sur la base d'une proposition qui sera faite par l'élu Délégué à la transition écologique (G. Larrivé) et qui circulera par mail pour finalisation avant validation lors de la prochaine réunion.

Elle sera découpée selon les 6 chapitres ci-contre.

- ❖ Cadre général (inclus : définir le temps long)
- ❖ Objectifs - Missions – Rôles (inclus : rôle de communication)
- ❖ Composition (inclus : participation de personnes hors commission)
- ❖ Fonctionnement – Relation avec les instances municipales - Rythme
- ❖ Articulation avec les Groupes de Travail
- ❖ Engagements – Clause de confidentialité

# 3. Pilotage – Articulation avec l'action municipale

---

L'action municipale sur la transition écologique s'articule selon les 6 thématiques ci-contre.

Le travail de la Commission sera organisé en 6 groupes de travail (GT) en miroir des 6 thématiques avec désignation d'un trio référent (1 membre de chaque collège) pour chaque GT

Pour constituer les GT et désigner les trios, il est demandé à chacun de se positionner sur les différentes thématiques (plusieurs choix possibles), en renseignant le fichier Excel joint allant de 1 (1<sup>er</sup> souhait) à 2, 3 ou plus pour les souhaits suivants

- **1 – L'énergie**
- **2 – La mobilité**
- **3 – L'alimentation durable et la production locale**
- **4 – La biodiversité**
- **5 – Les déchets**
- **6 – L'eau**

# 4. A faire pour la prochaine réunion

---

1. Fixer au plus vite la date pour la prochaine réunion (dernière semaine de septembre ou 1<sup>ère</sup> d'octobre) : répondre par retour de mail au sondage doodle joint
2. Rédiger la charte de fonctionnement pour validation lors de la prochaine réunion : document à mettre en circulation en version projet (G. Larrivé)
3. Constituer les GT (groupes de travail) : renseigner le fichier Excel joint au CR